

CONSEIL DE FACULTE DU 6 JUIN 2023

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Anaïs Bohuon, François Cottin, Michel Desbordes, Alain Hamaoui, Yann Beudaert, Thomas Deroche, Julie Etcheverry-Bournat, Christopher Hautbois, Caroline Teulier, Gaëlle Giraudier, Patricia Durand, Nicolas Morvan, Martin Ray

Conseillers représentés :

Bastien Berret, Catherine Séméria, Jean-François Vigier, Lou Charlot

Invités :

Estelle Iacona, Alain Sarfati, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

D'un point de vue administratif il est entendu que les procurations peuvent être acceptées jusqu'au moment du vote.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2023 (Annexe 1)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Sortie de la phase expérimentale de l'Université Paris-Saclay (Annexe 2)

Estelle Iacona, Présidente de l'Université Paris-Saclay, explique que la Présidence est actuellement en démarrage de réflexion sur la sortie de la phase d'expérimentation. L'Université Paris-Saclay est un Etablissement Public Expérimental (EPE) dans lequel il a été projeté notamment de rapprocher les 14 établissements qui constituent l'Université Paris-Saclay :

- Les composantes issues de l'Université Paris-Sud, qui dans l'ensemble Université Paris-Saclay, ont la personnalité morale et juridique de l'Université Paris-Saclay
- Les 4 écoles
- Les 2 universités membres associées
- Les 7 organismes de recherche

Il est proposé de rentrer dans une période de fin d'expérimentation qui va durer une année et demi avec une période pendant laquelle l'Université Paris-Saclay va devoir faire un bilan de cette expérimentation. L'HCERES va évaluer cette période d'expérimentation et apporter des recommandations.

Tous les conseils des établissements qui constituent l'Université Paris-Saclay sont invités à s'emparer du sujet et à s'exprimer sur l'idée de démarrer ce travail de bilan.

Elle rappelle par ailleurs, que le bilan concerne la gouvernance et le rapprochement d'établissements mais il ne s'agit pas d'un bilan fonctionnel et opérationnel.

Alain Sarfati, qui a fait une première présentation lors du dernier conseil le 22 mai 2023, reprend certains points.

L'ambition de l'Université Paris-Saclay était de créer un établissement avec un rayonnement international constituée d'universités, de grandes écoles et d'organismes de recherche et de dépasser l'antagonisme qui existe particulièrement en France entre Université et Grandes écoles.

Après un certain nombre de réussite durant cette période de test (IDEX dévolu, Doctorat mutualisé, création des Graduates Schools...), la sortie d'expérimentation vise à pérenniser cette structuration.

Il est rappelé le contexte ainsi que le processus de sortie d'expérimentation ainsi que le calendrier.

Pour ce qui est des statuts dans le cadre de la sortie d'expérimentation, il s'agit de pérenniser ce qui a été expérimenté tout en ajustant et clarifiant certains points. L'important est de ne pas dénaturer le projet.

Le dossier d'auto-évaluation est constitué de 2 domaines :

- Pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement public expérimental
- Résultats significatifs obtenus depuis la création de l'établissement public expérimental

Estelle I. ajoute qu'une méthodologie de travail pour effectuer ce bilan va être proposée lors du prochain CAC (fin juin) et du prochain CA (début juillet), avec la création notamment d'un groupe de travail qui jalonne son étude jusqu'à la fin de l'année, constitué de membres du CAC et du CA ainsi que d'un représentant de chaque conseil de composante.

Alain S., pour expliquer le lancement aujourd'hui de l'évaluation en vue de la sortie d'expérimentation, donne l'argument principal que tout le travail sur l'offre de formation, sur le projet d'établissement, doit se faire dans un cadre stabilisé. Si on attend 2026 pour proposer la sortie de l'expérimentation, le contrat d'établissement va être construit sur un établissement non pérenne.

D'autre part, cette date a été fixée sur la base d'un rétroplanning et notamment l'engagement d'une intégration effective de l'Université d'Evry et de l'UVSQ en janvier 2025, qui permettra de pérenniser les Graduates Schools, l'École universitaire de premier cycle, dans une entité globale de l'Université Paris-Saclay qui inclue les universités membres associées.

Par ailleurs, il est essentiel de commencer un bilan rationnel avec les instances des conseils centraux (mis en place en janvier 2020) qui ont vécu la création de l'université Paris Saclay, sachant que les conseillers finissent leur mandat en janvier 2024. Il est important de s'appuyer pendant les 6 prochains mois sur toute l'expérience qu'ils ont acquise.

Commencer l'évaluation maintenant permet d'être plus serein, dans le cas où l'HCERES demanderait de prolonger d'un an l'expérimentation.

Les membres du conseil sont invités à donner leur avis sur :

Le conseil de la faculté des sciences du sport est favorable à la demande d'engager la procédure de sortie d'expérimentation.

Elle consiste en une demande de la Présidente de l'Université Paris Saclay auprès de la Ministre chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, d'entamer, à compter du 1er décembre 2023, la procédure de sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental. Celle-ci débute par une saisine du HCERES pour une évaluation de l'expérimentation.

L'Université Paris Saclay souhaitera obtenir le statut de Grand Etablissement selon les modalités prévues au chapitre III de l'ordonnance du 12 décembre 2018, ainsi que l'adoption de ses statuts.

Après échanges avec les membres du Conseil, un avis favorable est donné à la majorité absolue (11 oui - 5 non - 1 abstention)

3/ Demande d'inscription d'un VD patrimoine aux statuts de la F2S

François Cottin explique qu'un vice-doyen patrimoine a été élu en novembre 2022 mais que cette fonction n'est pas inscrite dans les statuts de la Faculté des Sciences du Sport.

Christopher Hautbois, élu doyen de la F2S le 22 mai 2023, prendra ses fonctions à partir du 20 juin prochain. Il estime que la mise en place d'un vice-doyen patrimoine est une bonne chose compte tenu des nombreux sujets, parfois complexes en la matière. Il souhaite que le mandat d'un vice-doyen patrimoine soit maintenu dans le cadre du mandat à venir et propose que les statuts de la F2S soient mis à jour en ce sens.

Nathalie Jacob-Righini précise que les statuts ne précisent pas le domaine des vices-doyens et propose que ce point soit discuté par la direction dans le cadre du travail sur les Statuts et le Règlement Intérieur.

Elle rappelle que les modifications des statuts qui sont votées en conseil d'UFR doivent être validés en Conseil d'Administration de l'Université Paris-Saclay.

Il est précisé que pour modifier les statuts, il est nécessaire d'obtenir les deux tiers des voix favorables.

Le conseil qui se tiendra le 13 juin prochain procédera à l'élection des 3 vices-doyens (formation-recherche-patrimoine).

4/ Départ à la retraite du cheval Requiem d'argent

Nathalie JR. informe les membres du conseil et demande leur approbation concernant la mise en retraite du cheval Requiem d'argent.

Dans le cadre de la fermeture du Centre Equestre, il n'est plus prévu de faire l'acquisition de cheval et quand l'occasion se présentera, les chevaux vont être progressivement mis en retraite ou récupérés par leurs propriétaires.

Cette action a un impact financier et modifie l'inventaire, nécessitant un vote des membres du conseil.

Après échanges avec les membres du Conseil, cette proposition est mise au vote et approuvée à l'unanimité.

5/ Point formation (Annexe 3)

Projet SHIFT

Thomas Deroche expose l'engagement potentiel de l'Université Paris-Saclay à travers la F2S dans le projet SHIFT, présenté fin avril à l'ensemble des personnels dans le cadre d'un séminaire pédagogique, pour participer à un projet de création de Licence STAPS flexible hybride, interuniversitaire et tutoré.

Cela s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet « parcours flexible en Licence » posé par le Ministère conjointement avec l'ANR.

Pour résumer, le projet SHIFT associe d'ores et déjà un certain nombre d'Universités en France.

L'objectif est de construire des contenus numériques qui seraient des capsules vidéos proposant des contenus de formation dans l'ensemble des champs disciplinaires STAPS (y compris les APSA sous leurs aspects théoriques).

Ces contenus numériques seraient construits à travers des « Conférences de consensus » auxquelles participent l'ensemble des universitaires et des universités.

Chacune des disciplines est construite par des spécialistes avec l'objectif de créer une formation qui pourrait être utilisée pour créer des licences plus flexibles ou des éléments de formation plus ou moins hybridés.

L'idéologie est de consacrer la « masse salariale » enseignants dans les activités dites à fort potentiel cognitif (TP-TD) ou d'autres activités qui pourraient être valorisées au sein des facultés autour de la formation continue. Il s'agit de recentrer les ressources humaines, non pas vers les cours magistraux qui sont connus pour ne pas être toujours efficaces (sans les supprimer pour autant) mais pour essayer d'accompagner les étudiants sur d'autres formes pédagogiques.

Les « Conférences de consensus » ne se font pas uniquement avec des enseignants et enseignants chercheurs mais également avec l'aide de Sociétés savantes (la Société de Biologie, l'SFPS, l'ACAPS...) et d'Associations comme l'ANESTAPS.

S'inscrire dans ce projet, c'est, à travers une convention, pouvoir rémunérer l'investissement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'Université.

Cela implique également une réflexion autour des accréditations, des maquettes, etc., sous ce format.

L'idée pour le moment est d'utiliser les contenus numériques qui sont créés par SHIFT pour innover, transformer les pratiques pédagogiques, réaffecter de la masse salariale vers d'autres activités de la F2S.

Martin Ray demande si cela pourrait permettre à un étudiant de suivre 2 formations en parallèle.

Il est rappelé qu'une inscription dans les deux formations resterait nécessaire.

Alain Hamaoui exprime le sentiment que cela implique un changement du métier d'enseignant qui risque de ne plus être en mesure de faire évoluer son contenu et fait disparaître la spécificité locale.

Thomas D. n'est pas favorable à une utilisation massive pour les CM de tous les contenus numériques créés.

Christopher H. voit dans ce projet un changement qui représente une opportunité de repenser les pratiques. Ce dispositif, progressivement, est de nature à franchir un cap et peut être un saut qualitatif dans l'approche pédagogique de la Faculté.

Patricia Durand s'inquiète de la question du présentiel autant pour les étudiants que pour les enseignants.

Après échanges avec les membres du Conseil, la proposition est mise au vote et approuvée à la majorité absolue (12 oui -3 non)

Calendrier universitaire 2023-2024

Thomas D. rappelle que l'année universitaire 2023/2024 de l'Université Paris Saclay est bornée du mardi 22 août 2023 au lundi 30 septembre 2024 pour toutes les années de formation non diplômante. Ces bornes encadrent les périodes d'enseignement, d'évaluation et de jurys.

Pour les années diplômantes (L3 Pro et M2), l'année universitaire 2023/2024 est étendue jusqu'au vendredi 20 décembre 2024, sachant que les enseignements et les évaluations autres que les évaluations de stage ou mémoire doivent être réalisés avant le 30 septembre 2024. Cette prolongation au-delà du 30 septembre n'est

autorisée que pour permettre aux étudiants qui n'auraient pu démarrer leur stage ou mémoire à temps, de le réaliser dans de bonnes conditions afin d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion professionnelle et à leur diplomation. Les stages pourront se dérouler jusqu'au 6 décembre 2024.

Afin d'assurer une harmonisation des formations mutualisées entre composantes, établissements-composantes et universités membres associées, opérateurs des formations accréditées Paris-Saclay, le calendrier commun minimum de périodes de vacances dans l'ensemble des formations est le suivant :

- 2 semaines de vacances à Noël (Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 – Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024)
- 1 semaine des vacances de février (Fin des cours : samedi 17 février 2024 – Reprise des cours : lundi 26 février 2024)
- 1 semaine des vacances de printemps (Fin des cours : samedi 13 avril 2024 – Reprise des cours : Mardi 22 avril 2024)

Les principes de la F2S sont les suivants :

- Définir une semaine d'intégration en L1 et M1 pour accueillir les étudiants primo-arrivants (demande BDE de banaliser deux journées en Licences / dispo d'étudiants bénévoles)
- Permettre aux étudiants de bénéficier d'une semaine de révision « allégée » avant chaque période d'examen terminaux (semestres)
- Permettre un stage massé en L3 à la rentrée des vacances de Noël
- Semaine banalisée à la rentrée de janvier pour préparer le 2nd semestre
- S'assurer de la bonne coordination entre les mentions dans les enseignements mutualisés (Spécialités sportives, CM Sciences, PIE, PPEI)
- Cadencer les examens terminaux des Licences afin de s'assurer de la soutenabilité en salles d'examens et de la disponibilité des enseignants pour leurs surveillances
- Avancer les soutenances de stage en L3 (avant pâques)
- Proposer une semaine de vacances à la toussaint et une seconde semaine à Pâques
- Finir les jurys de Licences avant le 8 juillet pour détacher les scolarités sur les inscription administratives F2S

Après échanges avec les membres du Conseil, ces propositions sont mises au vote et approuvées à la majorité absolue (14 pour - 1 contre)

La séance est levée à 13h